

Vendredi 4 décembre 2009



PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N° 5) — *Loi sur le report des majorations de taxes foncières visant les chalets (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences)/The Cottage Property Tax Increase Deferral Act (Property Tax and Insulation Assistance Act Amended)*

M^{me} MITCHELSON

(N° 208) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (interdiction d'exiger des frais d'encaissement de chèques du gouvernement)/The Consumer Protection Amendment Act (Ban on Government Cheque Cashing Fees)*

M. GERRARD

(N° 209) — *Loi sur l'obligation de faire rapport des émissions de gaz à effet de serre/The Greenhouse Gas Emissions Reporting Act*

M. GERRARD

(N° 210) — *Loi sur la déclaration obligatoire du diabète/The Diabetes Reporting Act*

M^{me} TAILLIEU

(N° 211) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

M. GRAYDON

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat/The Legal Profession Amendment Act*

PÉTITIONS

M. DYCK
M. SCHULER
M^{me} DRIEDGER
M^{me} STEFANSON
M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (TROISIÈME JOUR)

Sur la motion de M. WHITEHEAD

Que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la trente-neuvième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. MCFADYEN

Il est proposé que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que dans son discours du Trône, le gouvernement ait passé plus de temps à énumérer les problèmes que les solutions;
- b) que le discours du gouvernement n'ait pas su reconnaître que Winnipeg est devenue la capitale du meurtre et de la pauvreté infantile au pays et que le Manitoba affiche le plus faible PIB par habitant de l'Ouest;
- c) que dans son discours, le gouvernement néo-démocrate ne traite pas des impôts élevés que les familles manitobaines paient déjà; le caucus progressiste-conservateur appuie toutefois certaines mesures positives contenues dans le discours, notamment la décision du gouvernement de ne pas augmenter les impôts en refusant l'harmonisation de la taxe de vente qui aurait accru la charge fiscale des Manitobains;

d) que, bien que son discours fasse mention de restrictions budgétaires, le gouvernement ait lui-même omis de faire preuve de retenue en augmentant la taille de son cabinet tout en fermant la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances pendant la période des Fêtes, mettant ainsi les Manitobains les plus vulnérables dans une situation risquée;

e) que dans son discours, le gouvernement ait annoncé avoir l'intention de financer les coûts liés à la justice et à la protection des enfants — des services importants fournis par la province — par le biais du fonds de réserve en cas d'imprévu alors qu'il aurait dû prévoir ces coûts dans son budget;

f) qu'au lieu de profiter de la prospérité économique de la dernière décennie pour faire avancer la province, le gouvernement ait laissé passer une occasion de faire du Manitoba une province nantie et qu'il ait ainsi légué une dette aux Manitobains;

g) que le gouvernement n'ait pas compris les besoins du secteur agricole manitobain, tel que le démontre le manque de nouveaux programmes et services visant à aider les agriculteurs à faire face aux défis économiques produits par des facteurs tels les conditions climatiques sévères, les questions relatives au commerce, comme l'encéphalopathie bovine spongiforme et l'étiquetage du pays d'origine, ainsi que les politiques gouvernementales qui sont fondées sur des motifs politiques plutôt que scientifiques comme dans le cas du projet de loi 17;

h) que le gouvernement ait poursuivi sa tradition qui consiste à parler des besoins des régions rurales du Manitoba sans toutefois agir, comme le démontre son échec continu en matière de stratégies générales visant à y générer de la croissance et des occasions d'affaires, et dont les effets néfastes ont un impact sur l'ensemble de l'économie provinciale;

i) que dans son discours, le gouvernement ait continué de faire des promesses au sujet de la protection de l'environnement dans des domaines tels le rétablissement de la santé du lac de Winnipeg, la création de nouveaux parcs et de nouvelles zones de protection ainsi que le recyclage, alors que ses antécédents démontrent son manque déplorable de rapidité quand vient le temps d'agir;

j) que le gouvernement n'ait pas su présenter de plan visant à permettre à tous les Manitobains d'avoir accès à des soins de santé en temps opportun, à remédier à la fermeture de 17 salles d'urgence dans les régions rurales, à ramener plus de 1 500 médecins ayant quitté la province depuis l'arrivée au pouvoir des Néo-démocrates et à réduire les temps d'attente qui mettent en danger la santé et le bien-être de tous les Manitobains;

k) que le gouvernement ait encore omis de reconnaître les défis auxquels les aînés du Manitoba font face tels le manque de logements sécuritaires et abordables, de résidences-services et de soins de longue durée ainsi que la nécessité d'offrir un soutien accru aux fournisseurs de soins et de diminuer les franchises du Régime d'assurance-médicament, lesquelles ont augmenté presque annuellement sous le présent gouvernement;

l) que ce discours soit rempli d'anciennes annonces et d'anciens engagements en soins de santé, certains datant de 2003, sans toutefois fournir d'échéancier ou de garantie quant à la mise en œuvre de ces projets;

m) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas su reconnaître l'absence d'obligation redditionnelle au sein des sociétés d'États du Manitoba et qu'il n'ait pas pu mettre fin à des projets inutiles et coûteux tels le tracé ouest de la ligne BiPole et l'initiative du permis de conduire amélioré conçus par le gouvernement néo-démocrate;

n) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas su établir de plan pour Hydro-Manitoba, négligeant ainsi un atout dont les Manitobains sont fiers, tout particulièrement lorsque notre province est en mesure de produire de l'énergie propre alors qu'une telle énergie est convoitée par d'autres territoires;

o) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas proposé de solutions pour lutter contre la pauvreté infantile dans notre province alors qu'il aurait pu accroître la protection des enfants sous sa tutelle en réduisant la charge de travail des travailleurs sociaux;

p) que, bien que le gouvernement ait fait de petits pas dans la bonne direction en finançant un hélicoptère de police, une initiative que le caucus du Parti progressiste conservateur a défendue, et qu'il se soit engagé à suivre les déplacements des membres de gangs et des narcotrafiquants connus, ces mesures soient insuffisantes, compte tenu du taux épouvantable de criminalité que nous avons connu cet été alors que d'innocentes victimes ont été la cible de balles lors d'un mariage et que des gens aient été incendiés dans leur propre cour,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion d'amendement de M. GERRARD

Il est proposé que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa p), de ce qui suit :

L'Assemblée déplore de plus :

q) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas su faire face au manque chronique de nouveaux travailleurs des services à l'enfance qui demeurent dans cette industrie à long terme ni aux répercussions négatives que ce manque de travailleurs qualifiés a sur les familles manitobaines qui doivent accéder à ces services;

r) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas fait face au problème des centaines de millions de dollars des contribuables qui ont servi à retirer l'azote du réseau municipal des eaux usées de la ville de Winnipeg alors que cet argent aurait pu être utilisé afin d'aider les municipalités à retirer le phosphore des lagunes municipales situées à l'extérieur de Winnipeg;

s) que dans son discours, le gouvernement ait omis d'indiquer que la prévention du diabète et de l'ETCAF est essentielle au succès et à la gestion fiscale du système des soins de santé manitobain;

t) que le gouvernement n'ait pas mentionné le désastre survenu dans les quatre municipalités d'Entre-lacs, soit Bifrost, Fisher, Armstrong et Gimli, ni les inondations que la région a connues et qui ont eu des effets si négatifs sur les fermiers et les producteurs agricoles que nombre d'entre eux pourraient devoir cesser leurs activités et que le gouvernement n'ait pas pris de mesures pour leur venir en aide d'urgence;

u) que dans ce discours, le gouvernement, n'ait pas mentionné le problème d'érosion extrême des rives du lac Winnipeg et qu'une grande route est à quelques centimètres d'être détruite, isolant potentiellement la collectivité de Sagkeeng;

v) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas mentionné le sérieux problème des algues bleues au lac Killarney ni les répercussions négatives sur la vie économique et sociale de cette collectivité;

w) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas apporté les changements nécessaires pour accélérer les démarches liées à l'obtention du certificat provincial de candidat afin de réunir les familles sans délai.

(M. MAGUIRE — 14 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* BLAIKIE

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment and Legislative Assembly Management Commission Amendment Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 3) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg et la Loi sur les municipalités (biens abandonnés)/The City of Winnipeg Charter Amendment and Municipal Amendment Act (Derelict Property)*

M^{me} la *ministre* HOWARD

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba/The Manitoba Association of School Trustees Amendment Act*

M. LAMOUREUX

(N° 213) — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle du prix du lait/The Milk Prices Review Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 214) — *Loi sur la mise en œuvre du principe de Jordan/The Jordan's Principle Implementation Act*

M. LAMOUREUX

(N° 215) — *Loi modifiant le Code de la route (sièges d'appoint)/The Highway Traffic Amendment Act (Booster Seats)*

M. LAMOUREUX

(N° 216) — *Loi modifiant le Code de la route (casques de bicyclettes)/The Highway Traffic Amendment Act (Bicycle Helmets)*
